

COMMUNE DE HONNELLES



PROVINCE DE HAINAUT
ARRONDISSEMENT DE MONS

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 11 SEPTEMBRE 2013

Présents: Monsieur PAGET Bernard, Bourgmestre-Président ;
DESCAMPS Patrick, AMAND Gil, MATHIEU Annie, VILAIN Marcel, Echevins,
DUPONT Philippe, Président du C.P.A.S.
POUILLE Lucien, ~~PETILLON Vincent~~, DENIS Georges, LEDENT Michel, ~~STIEVENART Fernand~~,
~~MOREAU Quentin~~, LEMIEZ Matthieu, FLEURQUIN Isabelle, LEBLANC Jean-Marc, DESSORT
Jean-Claude, PETIT Isabelle, conseillers communaux
et AVENA Patricia , secrétaire communale.

Le Bourgmestre demande de bien vouloir excuser : Messieurs Fernand STIEVENART, Quentin MOREAU et Vincent PETILLON, conseillers communaux.

Le Bourgmestre propose qu'au nom du conseil communal un petit mot soit transmis à Monsieur Stiévenart, souffrant, lui souhaitant un prompt et complet rétablissement.

Le Bourgmestre-Président signale qu'une demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour de cette séance avait été déposée par Monsieur Matthieu LEMIEZ, conseiller communal. Toutefois, suite à un accord et vu la situation exceptionnelle où à 18h30' la salle sera occupée pour une autre réunion (*non inscription, par le responsable du service de l'occupation de la salle dans le registre ad hoc*), ce point, qui risque de prolonger les débats, sera reporté à la prochaine séance du conseil communal de septembre.

Le Bourgmestre-Président demande ensuite l'ajout d'un point supplémentaire à la séance de ce jour, à savoir : Octroi d'une subvention en nature au R.A.S. (Royale Association Sportive) - Mise à disposition du cas scolaire pour certains déplacements plus lointains des joueurs de football
(demande transmise hier) ; point 6bis

1. Fonds d'investissement à destination des Communes visant à l'objectivation, à la simplification et à l'accélération des subventions à certains investissements d'intérêt public et établissant un droit de tirage au profit des communes – Plan d'investissement communal – Approbation

Présentation de ce dossier par le Bourgmestre-Président.

« Le Ministre a voulu simplifier la procédure en matière de subsides et favoriser l'autonomie communale en octroyant un montant dans le cadre du « droit de tirage ». Le montant pour la commune de Honnelles s'élève à 327,257 €.

Le choix s'est porté sur la rénovation de la rue Goutrielle ; dossier qui traîne dans les tiroirs de la commune depuis 18 ans.

Dans le cadre de la réhabilitation de cette rue, il faut considérer deux phases au niveau de sa réalisation, à savoir :

1^{ère} phase : le revêtement de sol

2^{ème} phase : l'égouttage

En ce qui concerne l'égouttage, il s'agira d'un égouttage central pour collecter les maisons se trouvant à gauche de la rue (du Calvaire jusqu'au Centre de rencontres) et pour trois maisons (côté roche) des tuyaux plus souples ; qui seront cachés à l'avenir par la végétation. Pour les autres immeubles, certains ont fait

des travaux, où ont posé des drains dispersants. Quoi qu'il en soit des solutions seront à envisager en fonction de divers critères.

Il est évident qu'une réunion avec les citoyens sera programmée afin de leur transmettre toutes les informations utiles et nécessaires.

Au niveau financier : le montant « droit de tirage » doit correspondre à 50 % de la dépense.

Détail : +/- 290 000 € de travaux de rénovation = 145 000 € sur fonds propre et 145 000 € subsidié

Reste : un montant de +/- 170 000 € d'égouttage qui pourrait être pris en charge à 100 % par le SPGE.

Toutefois, notre commune se trouvant en catégorie 4, celle-ci n'est pas prioritaire. A ce jour, nous ne sommes pas certains d'obtenir les 170 000 € de subsides. A ce moment là, 85 000 € seront à ajouter aux 145 000 € sur fonds propre. »

Le Conseil Communal,

Vu la circulaire en date du 06 JUIN 2013 émanant du SPW –
Département des infrastructures Subsidiées – Direction des Voiries Subsidiées Boulevard du Nord ,8,
5000 NAMUR relative à l'objet sous rubrique ;

Vu l'avant projet de décret modifiant les dispositions du Code de la
Démocratie Locale et de la décentralisation relatives aux subventions à certains investissements d'intérêts
publics et établissant un droit de tirage au profit des communes ;

Considérant que le montant de l'enveloppe pour la commune de
HONNELLES calculée suivant les critères définis dans l'avant projet de décret s'élève à 327,257 € pour
les années 2013 à 2016 ;

Vu le projet retenu visant la réfection et l'égouttage de la rue
Goutrielle – section de Montignies sur Roc

Vu la nouvelle loi Communale

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation

DECIDE à l'unanimité

Art 1° - d'approuver le plan d'investissement communal visant les travaux de réfection et d'égouttage
de la rue Goutrielle section de Montignies Sur Roc .

ART 2°- la présente délibération accompagnée des pièces composant le dossier sera transmise au SPW
Département des Infrastructures subsidiées – Direction des voiries Subsidiées – Boulevard du Nord , 8 à
5000 NAMUR ;

2. Passeports/Titres de séjour pour les ressortissants de pays tiers, biométriques– Convention entre la commune et le SPF Intérieur – Commande du matériel – Contrat de prestataire de service avec la Société Stésud

Présentation de ce point par l'Echevine, Annie MATHIEU

Le Conseil Communal,

Vu le courrier du SPF Intérieur reçu le 5 juillet 2013 portant sur la signature d'une convention entre la
commune et le SPF Intérieur et pour laquelle un accord de principe a été pris en séance de Collège du
07/08/2013;

Attendu qu'il y a lieu de commander les packs biométriques pour être opérationnels durant le second
semestre 2013 et qu'un accord de principe a été pris en séance de Collège du 07/08/2013 ;

Attendu que le SPF Intérieur prend en charge le coût de 2 packs biométriques, d'une valeur de 3.076,00€
HTVA/ pack ;

Attendu que la firme STESUD propose un « contrat de prestataire hardware » d'une durée de 5 ans, dont le
montant n'est pas communiqué, le prix de cette redevance étant ajusté à chaque échéance annuelle selon une
formule reprise dans le courrier de STESUD du 15 juillet 2013 ;

Attendu que dans ce contrat STESUD propose un pack de base avec tous les éléments séparés au prix de 925,00€ HTVA et/ou un pack Mono-Box (dans un boîtier) au prix de 3.289,00€ HTVA ;

Décide à l'unanimité

Art 1/ : de signer la convention entre la commune et le SPF Intérieur

Art 2/ : de signer le contrat de prestataire de service avec la société STESUD et de commander 1 pack de base au prix de 925€ HTVA/pack et un second pack Mono-Box (dans un boîtier) au prix de 3.289,00€ HTVA

3. Renouvellement de la composition C.C.A.T.M. (Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de la mobilité) – Révision – Proposition à l'Exécutif Régional Wallon

Le Bourgmestre explique la situation.

« Suite à un courrier du Service Public de Wallonie – Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme – Direction de l'Aménagement Local nous fait signalant que la candidature de Monsieur Jenard Romain est entrée hors délai et qu'il convient d'écarter sa candidature, il est donc proposé de remplacer Monsieur Romain JENARD par Monsieur Gilbert Capouillez en qualité de suppléant de Madame Delplanque Agnès »

Le conseiller communal, Georges Denis, interroge le Président sur cette candidature rentrée hors délais et de savoir comment on a laissé passer cette candidature tardive.

Le Bourgmestre signale que c'est le Cabinet du Ministre qui a été particulièrement pointilleux, pour la candidature d'un suppléant. Avoir un jeune candidat au sein de la C.C.A.T.M. était une belle opportunité et c'est pour cette raison que le Collège avait soutenu cette intéressante candidature.

Le Conseil communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'article 7 du Code Wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie (CWATUPE) ;

Vu sa délibération du 29 janvier 2013 par laquelle il décidait de :

1. de procéder au renouvellement de la commission communale d'aménagement du territoire ;
2. de charger le collège communal de procéder à un appel public aux candidats ;
3. de charger le collège communal de porter à la connaissance du conseil communal la liste des candidatures reçues en vue de choisir les membres qui la composent (outre le Président) ainsi que leur(s) suppléant(s) éventuel(s).

Vu l'appel public à candidatures annoncé tant par voie d'affiches que par un avis inséré dans les pages locales de trois quotidiens et ce conformément aux dispositions du CWATUP ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des CCATM ;

Vu l'appel à candidatures lancé le 11 mars 2013 ;

Vu que sous peine d'irrecevabilité, les actes de candidatures doivent être adressés par recommandé avant le 15 avril 2013 ;

Considérant les candidatures reçues ;

Considérant qu'outre le Président, la commission communale est composée de douze membres (population de moins de vingt mille habitants) ;

Considérant que, le conseil communal choisit les membres en respectant :

- une répartition géographique équilibrée sur l'ensemble du territoire de la commune ;
- une représentativité des intérêts économiques, sociaux, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité doit être assurée ;
- une représentation de la pyramide des âges spécifique à la commune.

Considérant que si le conseil communal choisit de désigner pour chaque membre un ou plusieurs suppléants, ceux-ci doivent représenter le même centre d'intérêt ou, à défaut, un centre d'intérêt similaire ;

Considérant qu'en ce compris le Président, tout membre de la commission communale ne peut exercer plus de deux mandats effectifs consécutifs ;

Considérant qu'en séance du 13 mai 2013, le conseil communal décidait de proposer à l'exécutif régional wallon d'instituer en application de l'article 7 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, une Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité composée :

- de douze membres effectifs, outre le Président, siégeant avec voix délibérative et de douze membres suppléants ;
- du membre du collège communal ayant l'aménagement du territoire, de l'urbanisme dans ses attributions avec voix consultative

Considérant que le Service Public de Wallonie – Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme – Direction de l'Aménagement Local fait savoir que :

- la candidature de Monsieur Jenard Romain est entrée hors délai et qu'il convient donc d'écarter sa candidature ;
- la date de réception de la candidature de Monsieur Gérard Boudinet est illisible et la copie de l'envoi n'est pas jointe (il convient de préciser la date de réception ou d'envoi de cette candidature) ;

Considérant qu'en lieu et place de Monsieur Romain Jenard, la candidature de Monsieur Gilbert Capouillez est proposée en qualité de suppléant de Madame Delplanque Agnès ;

Considérant qu'en ce qui concerne la candidature de Monsieur Gérard Boudinet, celle-ci est entrée à la Commune le 12 avril 2013 et est donc recevable puisque rentrée dans les délais ;

DECIDE à l'unanimité :

Article 1^{er} : de proposer à l'exécutif régional wallon d'instituer en application de l'article 7 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, une Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité composée :

- de douze membres effectifs, outre le Président, siégeant avec voix délibérative et de douze membres suppléants ;
- du membre du collège communal ayant l'aménagement du territoire, de l'urbanisme dans ses attributions avec voix consultative

<u>1°) Conseillers communaux ou délégués</u>		
	TITULAIRES / CONSEILLER	SUPPLEANTS / DELEGUE
Nom et prénom Fonction Parti Socialiste Adresse	Petit Isabelle Secrétaire de Direction Rue d'Erquennes, 32 (Erquennes)	Ratajczak Eliane Retraitée Av. du Haut-Pays, 124 (Athis)
Nom et prénom Fonction Honnelles Dynamique Adresse	Fleurquin Isabelle Employée Rue du Pont, 1 (Marchipont)	Exposito-Brioso Isabelle Echographe Av. du Haut-Pays, 2 (Fayt-le-Franc)
Nom et prénom Fonction Ensemble Pour Honnelles Adresse	Stievenart Fernand Commissaire Divisionnaire de police retraité Rue du Petit Coron, 7 (Athis)	Maeschalck Jacques Administrateur général adjoint honoraire Rue de Wihéries, 15 (Montignies-s-Roc)
<u>2°) les membres en respectant :</u>		
<ul style="list-style-type: none"> - une répartition géographique équilibrée, - une représentation spécifique à la commune des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité - une représentation de la pyramide des âges spécifiques à la commune 		
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Nom et prénom Fonction Adresse	Delplanque Agnès Ingénieur agronome Rue Tonin, 3 (Autrepepe)	Monsieur Gilbert CAPOUILLEZ Architecte Rue Philibert Bourlard, 12 (Fayt-le-Franc)
Nom et prénom Fonction Adresse	Rogge Grégory Ingénieur Industriel en construction Rue des Juifs, 16 (Onnezies)	Saussez Guy Ingénieur en travaux publics/géologie Rue Ruinsette, 18 (Erquennes)
Nom et prénom	Portier Alain	Bossuyt Francis

Fonction Adresse	Mécanicien industriel Ruelle des Fonds, 7 (Angreau)	Agriculteur Rue Chapelle St-Ghislain, 1 (Erquennes)
Nom et prénom Fonction Adresse	Beauvois Gérard Gérant de société et retraité enseignant Rue du Grand Coron, 14 (Athis)	Druart Nicole Retraitée Rue Philibert Boulard, 15 (Fayt-le-Franc)
Nom et prénom Fonction Adresse	Van Glabeke Doris Enseignante / Architecte Rue Trente Saules, 3 (Roisin)	Wastiel Brigitte Employée de bureau (sans emploi) Rue Grosse Croix, 17 (Erquennes)
Nom et prénom Fonction Adresse	Kanuma Jean-Roger Président de la fondation ORBI Rue Chevauchoir, 47(Autrepe)	Boudinet Gérard Retraité Rue de la Bourgeoisie, 2 (Athis)
Nom et prénom Fonction Adresse	Crucq Jean-Marie Retraité Rue de la Brasserie, 23 (Angreau)	Lembourg Benjamin Employé Rue de Wihéries, 19 (Montignies-s-Roc)
Nom et prénom Fonction Adresse	Leboeuf Renald-Nicolas Responsable gestion de stock Rue du Ruisseau, 2 (Roisin)	Vanwynsberghe Philippe Agriculteur Rue de Sebourg, 1 (Roisin)
Nom et prénom Fonction Adresse	Deldicque Marc Agriculteur Le Poirier, 1 (Marchipont)	Lisbet Guy Agriculteur Rue de Dour, 1 (Angre)
<u>3°) membre du collège communal ayant l'aménagement du territoire, de l'urbanisme dans ses attributions avec voix consultative</u>		
Paget Bernard Echevin de l'Aménagement du territoire Rue Général Cochez, 28 7387 Honnelles		

Article 2 : La présente délibération sera transmise à la DGO4, Direction de l'aménagement local rue des Brigades d'Irlande, 1 à 5100 JAMBES.

4. Désignation de deux représentants et d'un administrateur à l'asbl « FEES » Formation Encadrement Espace Social

VOTE

11 voix pour (MM. PAGET B., DESCAMPS, AMAND, MATHIEU, VILAIN, DUPONT, LEBLANC, DESSORT, PETIT/PS – POUILLE, FLEURQUIN/HD)

3 abstentions (MM. DENIS/MR – LEDENT, LEMIEZ/EPH)

Le Conseil Communal,

Vu le Courrier du 1^{er} août 2013 de l'ASBL F.E.E.S. Formation Encadrement Espace Social ;

Considérant que le 11 juillet 2013, l'ASBL « FEES » a absorbé l'ASBL « ARQb » ;

Considérant que cette nouvelle asbl « FEES » poursuit les buts initiaux des deux anciennes asbl, dont l'accompagnement social, l'insertion par le logement, la médiation de dettes et le règlement collectif de dettes ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon relatif aux organismes de logement à finalité sociale du 23 septembre 2004, article 12 ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner deux représentants à l'Assemblée Générale et d'un administrateur auprès du Conseil d'Administration ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

DECIDE à 11 voix pour et 3 abstentions

De désigner, en qualité de représentants à l'Assemblée Générale :

- Monsieur Bernard PAGET
- Monsieur Gil AMAND

De désigner, en qualité d'Administrateur :

- Monsieur Bernard PAGET

Un exemplaire de la présente sera transmis à l'ASBL « Formation Encadrement Espace Social » rue Amphithéâtre Hadès 154 à 7301 HORNU

5. Chiffres de population scolaire – Pour information

Présentation des chiffres de population scolaire au 2 septembre 2013 par l'Echevin de l'Enseignement, Monsieur Gil AMAND

Intervention du Conseiller LEMIEZ

« Tout d'abord permettez-moi au nom du groupe EpH de féliciter les enseignants et les directions de nos écoles pour leur excellent travail. Une telle rentrée n'est sûrement pas le fruit du hasard, mais la preuve que le travail fourni dans nos écoles est de qualité. Les parents ne s'y trompent d'ailleurs pas, nous en avons la preuve par les chiffres.

Je voulais savoir si vous aviez prévu de restructurer les implantations scolaires afin d'obtenir une direction à temps plein dans les 2 groupes.

Je m'explique: les chiffres pour obtenir un complément de direction sont les suivants:

6 périodes ou 1/4 temps pour les écoles de moins de 51 élèves

12 périodes ou 1/2 temps pour les écoles de 51 à 129 élèves

18 périodes ou 3/4 temps pour les écoles de 130 à 179 élèves

Hors en faisant basculer l'école de Autreppe du groupe "Émile Verhaeren" à celui de la petite honnelle, on obtiendrait plus de 180 élèves par groupe.

Cela permettrait de libérer 6 périodes supplémentaires au profit des enfants en difficulté ou de toute autre tâche. Dans tous les cas, je pense que parents et enseignants accueilleraient cette bonne nouvelle avec le sourire. »

L'Echevin Amand répond qu'évidemment cette solution a été abordée. Toutefois, il faut d'une part attendre le 1^{er} octobre 2013 pour avoir les chiffres définitifs et d'autre part, il faut être certain de les conserver pendant plusieurs années car on ne peut restructurer tous les ans.

Il faut savoir également que pour l'école « Emile Verhaeren », une sortie importante d'élèves est prévue.

Le Bourgmestre profite de l'occasion pour remercier également la personne administrative responsable à la commune du service enseignement, qui, seule, effectue un travail remarquable.

Le conseil communal,

Vu l'arrêté Royal du 2 août 1984 réglementant la rationalisation et la programmation de l'enseignement maternel et primaire, tel que modifié par le décret du 13 juillet 1998 relatif à l'enseignement fondamental ;

Considérant que font l'objet d'un comptage séparé, les implantations situées à au moins 2km de toute autre implantation de la même école ;

Considérant que les autres implantations font l'objet d'un comptage global ;

Considérant les chiffres de population scolaire arrêtés au 2 septembre 2013 sur base des registres d'appel à savoir :

- Pour « Emile Verhaeren » :

	Maternelle	Primaire
Roisin	33	51
Angreau	15	28
Angre	26	45
Autreppe	12	23
Total	84	147

- Pour « La Petite Honnelle » :

	Maternelle	Primaire
Erquennes - Athis	29	57
Fayt-le-Franc	33	55
Total	62	112

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Acte, à l'unanimité, Les chiffres de population scolaire arrêtés au 2 septembre 2013

6. Approbation du procès-verbal du conseil communal du 1er juillet 2013

Le Conseil Communal,

Voit et approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil communal du 1^{er} juillet 2013

6.bis : Octroi d'une subvention en nature au R.A.S. (Royale Association Sportive) - Mise à disposition du car scolaire pour certains déplacements plus lointains des joueurs de football

Le Conseil communal, siégeant en séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-30, et L3331-1 à L3331-8 ;

Considérant la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Considérant que le R.A.S. (Royale Association Sportive) a introduit, par lettre du 3 septembre 2013 une demande de subvention consistant à la mise à disposition du car scolaire, en vue de divers déplacements lors de rencontres sportives des joueurs ;

Considérant que la subvention est octroyée à des fins d'intérêt public, à savoir :

- développement dans les meilleures conditions du football honnellois ;
- qu'il ne subsiste à ce jour que ce seul club de football sur le territoire honnellois ;
- que ce club contribue à mettre tout en œuvre pour le conserver sur l'entité ;
- qu'une grande partie des ressources financières de celui-ci ne provient que d'éventuelles cotisations et de subsides publics ou privés accordés dans le cadre de la réalisation de son but ;

Considérant qu'un délégué ; conseiller communal, a été désigné en qualité d'administrateur au sein du conseil d'Administration ;

Sur la proposition du Collège communal,

Décide à l'unanimité

Article 1^{er}. : La Commune de Honnelles met à la disposition du R.A.S. (Royale Association Sportive)ci-après dénommé le bénéficiaire, les moyens matériels et les moyens humains suivants :

- a) mise à disposition du car scolaire le 15 septembre 2013 (déplacement aller/retour Seneffe), le 20 octobre 2013 (déplacement aller/retour Couillet, le 24 novembre 2011 (déplacement aller/retour Binche) et le 8 décembre 2013 (déplacement aller/retour Ronquières)
- b) mise à disposition d'un chauffeur.

Cette mise à disposition (car et chauffeur) est effectuée à titre gratuit.

Le montant estimatif de cette subvention est de 1125 euros.

(Seneffe : 104 kms, Couillet : 148 kms, Binche : 82 kms Ronquières 146 kms, – aller/retour)
(mise à disposition d'un chauffeur le dimanche, à raison de 5 heures (x2 car jour férié) =
40 heures

Art. 2. : Le Collège communal est chargé de contrôler l'utilisation de la subvention faite par le bénéficiaire.

Art. 3. : Une copie de la présente délibération est notifiée au bénéficiaire.

7. Questions et réponses

A la demande du conseiller Denis d'intervenir rapidement concernant les poubelles qui débordent en face de chez lui, l'Echevin des Travaux, Marcel Vilain, lui répond que ce travail sera programmé dans les jours prochains.

A la demande du conseiller Denis d'intervenir le long du mur du château de Montignies-sur-Roc (bordures), l'Echevin des travaux, Marcel Vilain en prend acte.

A la question du conseiller Denis concernant la démission de la directrice du Parc Naturel des Hauts-Pays, le Bourgmestre répond qu'il préside la séance du conseil communal et non pas une AG ou un CA du Parc Naturel, que ce point sera discuté lors de la prochaine réunion du Parc Naturel des Hauts-Pays et qu'il reviendra sur celui-ci lors d'une prochaine réunion.

Le point 8 est discuté à huis clos